

REPONSE DE Madame Marie-Laure GODIN

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR

Madame Elsa FAUCILLON

Au nom du Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

**Relative aux Centres de Protection Maternelle et Infantile et aux
Centres de Planification et d'Education Familiale**

Madame la Conseillère départementale,

Vous m'interpellez sur l'avenir des centres de PMI et des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Je me permets de vous rappeler que le code de la santé publique assigne au Département une mission de prévention médico-sociale individuelle et collective en direction des femmes enceintes et des nouveau-nés pour les centres de PMI et des jeunes pour les CPEF. Cela ne veut pas dire que nous devons nous substituer à l'offre de soin libérale et que nous devons assurer un suivi de toutes les situations. Nous n'avons pas à pallier les carences de l'offre de soins, question qui relève de l'Agence régionale de santé (ARS), donc de l'Etat, et des financements de la sécurité sociale. Nous avons à garantir que les publics les plus fragiles puissent bénéficier d'un suivi par une sage-femme, un médecin ou un gynécologue sur le volet santé ou d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeune enfant ou d'une conseillère conjugale sur le volet de la parentalité et des relations au sein des couples.

Plutôt que de raisonner comme vous le faites d'une façon purement comptable, il me paraît plus important de développer une véritable politique territoriale de prévention au service des femmes et des enfants qui, au regard de leur santé ou leur condition de vie, sont fragilisés. C'est le sens de la politique que nous conduisons aujourd'hui. Et nous voulons d'abord raisonner en terme d'efficacité pour :

- Accélérer et améliorer le traitement des certificats de grossesse transmis par la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour identifier le plus rapidement les situations de vulnérabilité chez les femmes enceintes et poursuivre la détection des nouveau-nés en situation de risque par une exploitation des avis de naissance en provenance des services de l'état civil et certificats de santé transmis par les médecins ;

- Aller vers ces publics fragiles et garantir une consultation dans nos centres ou à domicile : le Département s'est fixé comme objectif de s'assurer du suivi de 100% des femmes vulnérables et de 100% des enfants en situation de risque ;
- Développer l'entretien prénatal précoce (EPP) avec les femmes enceintes : le Département se fixe comme objectif de proposer cet entretien à au moins 70% des femmes enceintes suivies en PMI contre 50% aujourd'hui ;
- Renforcer les bilans en école maternelle (BEM) proposés à tous les enfants en réalisant 100% de dépistages (vue, audition, langage) et un bilan clinique plus complet à tous les enfants qui le nécessitent : ce bilan clinique touche aujourd'hui 1 enfant sur 3 et l'objectif est bien de faire mieux chaque fois que cela sera nécessaire ;
- Développer l'activité des CPEF et notamment capter davantage de jeunes afin qu'il représente 70% des personnes accueillies ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;
- Proposer une action collective à 100% des élèves de 4^{ème} dans les collèges autour de la sexualité et des relations fille-garçon.

Comme vous le voyez, le Département a une véritable ambition pour les alto-séquanais et qui ne peut se résumer à la mathématique simpliste d'un taux de couverture. Dès 2017, les centres de PMI et les CPEF, permettez-moi de vous le rappeler, vont se moderniser et se doter de nouveaux outils informatiques, inexistants jusqu'ici, qui permettront de dématérialiser la transmission de certificats de grossesse et des avis de naissance. Le repérage des situations fragiles sera plus rapide et nous serons en capacité de proposer chaque fois que cela sera nécessaire un professionnel permettant de prévenir la dégradation de la santé de la mère et de l'enfant. Nous serons également en capacité d'assurer un suivi tout au long de la vie de la mère et de l'enfant et éviter mieux qu'aujourd'hui que des situations difficiles passent « entre les mailles du filet ».

Je souhaitais tout de même pour parler chiffres, vous rappeler quelques données qui témoignent de l'engagement de notre Département pour la PMI. Aujourd'hui nous sommes à 122% de la norme réglementaire en matière de sages-femmes et 132% pour les puéricultrices. En matière de consultation prénatales et en CPEF, nous couvrons 103% de la norme réglementaire et pour les consultations infantiles 169%. Nous mettons dans ce domaine bien plus que nos obligations et bien plus que la plupart des départements.

Je conclurai avec ma réponse concernant la question de la confidentialité dans les CPEF. Le Département des Hauts-de-Seine, et nous en sommes fiers, est un des rares départements franciliens à proposer une prise en charge des dépenses relatives aux prescriptions faites en CPEF pour tous ceux qui souhaitent conserver leur anonymat notamment compte tenu de leur contexte social et familial difficile et y

compris au-delà de 18 ans. Il est vrai que cette mesure extralégale, qui coûte aujourd'hui près de 45 000€ à notre Département, n'était pas mentionnée dans notre Règlement départemental de l'action sociale (RDAS). Mais il le sera prochainement. Vous serez appelés à voter sur ce point. Je vous remercie de nous permettre de clarifier ce point qui fait honneur à notre politique départementale.